



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



CORONAVIRUS

Communiqué du Conseil municipal suite aux décisions du Conseil fédéral du 13 janvier 2021

Chères Neuveilloises, Chers Neuveillois,

Le Conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire pour étudier les conséquences des nouvelles mesures anti-covid édictées par le Conseil fédéral, auxquelles il doit se conformer. L'administration communale est ainsi contrainte de fermer ses bureaux et d'instaurer le télétravail pour ses collaborateurs. Cette mesure est prise pour limiter la propagation du coronavirus et protéger les utilisateurs des services communaux de même que les employés eux-mêmes.

Du 18 janvier 2021 au 26 février 2021, tous les services restent atteignables par téléphone, courriel ou courrier postal. Dans tous les cas, le service concerné prendra contact avec vous le plus rapidement possible. Si la situation l'exige, une rencontre pourra être organisée dans les limites de ce qui est autorisé par la législation particulière.

En tout temps, vous pouvez vous adresser par courriel aux adresses électroniques que vous trouverez sur notre site Internet : (<http://www.laneuveville.ch/fr/admin/servicescommunaux/>).

Vos correspondants sont à votre disposition par téléphone selon les horaires suivants :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	08h30-11h30	13h45-16h15
Mardi	08h30-11h30	
Mercredi	08h30-11h30	13h45-16h15
Jeudi	08h30-11h30	13h45-17h45
Vendredi	08h30-11h30	13h45-16h15

et aux numéros ci-dessous :

- Contrôle des habitants, impôts, police administrative, chancellerie : 032 / 752 10 00
- Service des finances, facturation : 032 / 752 10 10
- Service social régional : 032 / 752 10 20
- Agence AVS, AI, caisse de compensation : 032 / 752 10 40
- Gestion du territoire, urbanisme, permis de construire : 032 / 752 10 80
- Service de l'équipement, électricité : 032 / 752 10 84

Le Conseil municipal et l'administration communale sont actifs et restent à l'écoute des habitants de notre belle cité. Ensemble nous surmonterons cette épreuve. Prenez soin de vous.

Votre Conseil municipal
Votre administration communale

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 60

Depuis le 1^{er} octobre 2019, le poste de

AUTORISATION DE PARCAGE 2021

En raison de la pandémie, les guichets sont fermés dès le 18 janvier 2021.

Pour les automobilistes qui doivent acquérir une autorisation de parcage pour la première fois, les lignes téléphoniques restent ouvertes

Pour les automobilistes en possession du macaron 2020, ce dernier reste exceptionnellement valable jusqu'au 15 mars 2021.

Vous pourrez vous procurer le nouveau macaron à la réouverture de la commune dès la levée des restrictions établies par la Confédération.

La Police administrative

Avis de construction

Requérante : Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access, Alte Tiefenastrasse 6, 3050 Berne.

Auteur du projet : Hitz et Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Emplacement : parcelle no 85, au lieu-dit : "Ch. des Rives", commune de La Neuveville.

Projet : modification d'une installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec de nouvelles antennes / NECE.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : autoroute.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 21 février 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Courtelary, le 22 janvier 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Rentrée scolaire août 2021 Inscription des nouveaux élèves ECOLE ENFANTINE (1^{ère} année)

Les enfants nés entre le 1^{er} août 2016 et le 31 juillet 2017 ainsi que ceux nés entre le 1^{er} août 2015 et le 31 juillet 2016 qui ont reporté la 1^{ère} année commenceront l'école enfantine à la rentrée d'août 2021.

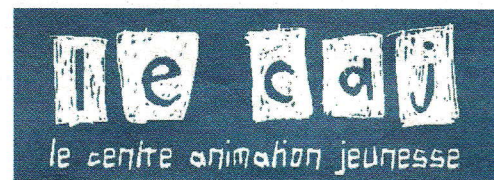
Tous les parents concernés ont reçu un formulaire d'inscription par la poste.

Au cas où vous n'auriez pas reçu ce formulaire d'inscription, nous vous prions de prendre contact avec la direction de l'école au numéro 032 / 751 24 79 ou par mail à l'adresse direction@epln.ch d'ici le 7 février 2021.

ECOLE ENFANTINE (2^{ème} année)

Les enfants nés entre le 1^{er} août 2015 et le 31 juillet 2016 fréquentant déjà l'école enfantine sont inscrits d'office pour la 2^{ème} année d'école enfantine.

En nous réjouissant d'accueillir cette nouvelle volée, nous vous adressons Madame, Monsieur. chers



078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Nouvelles mesures COVID

Maximum 15 jeunes de moins de 16 ans dans le CAJ en même temps. Max 5 personnes de + de 16 ans, salle à dispo et heure d'ouverture réservée. Aucun contact dans le CAJ entre les - de 16 ans et les + de 16 ans

Horaires accueil libre

Mardi : 15h à 17h (-16 ans) / 17h à 18h (+16 ans)
Mercredi : 13h30 à 17h (-16 ans) / 17h à 18h (+16 ans)
Jeudi : 15h à 17h (-16 ans) / 17h à 18h (+16 ans)
Vendredi : 15h à 17h (-16 ans) / 17h à 19h (+16 ans)

Prochaines activités

CAJ SNOW 20/21 - sorties ski/snowboard (+ d'infos 078 400 34 35)

Inscriptions : auprès des animateurs du CAJ. Matériel de snowboard en prêt gratuit – planches et boots à dispo sur demande

Mercredi 27 janvier – Nods snowpark

Cours snowboard (débutants ou avancés) sur inscription

Vendredi 29 janvier – Prés d'Orvin : ski nocturne

Ski / snowboard de 19h30 à 21h30 – pistes éclairées
Transport : Départ du CAJ à 18h30
Tour du Plateau en minibus
Inscription jusqu'au mercredi 27 janvier

Samedi 6 février – Grindelwald

prix 40.- (transport + abo)
Inscription jusqu'au mercredi 27 janvier

AVIS DE TRAVAUX SECTEUR VIEILLE VILLE

Nous vous informons que des travaux pour le remplacement des porteurs acier et des luminaires suspendus auront lieu dans le secteur de la vieille ville (Rue du Port, Rue Beauregard, Rue de l'Hôpital, Rue du Marché, Rue du Collège et Rue de la Gare).

Ces travaux sont planifiés durant la période :
du lundi 25 janvier au vendredi 5 février 2021